



AGIR POUR UN BÂTI SAIN, ÉCONOME EN RESSOURCES ET ACCESSIBLE

■ C'EST DANS L'AIR

Grenelle de l'environnement et Développement durable toujours d'actualité !

Malgré la crise, ces thèmes restent l'une des préoccupations des Pouvoirs Publics... Exemples :

- Le Conseil Régional a réuni l'ensemble des acteurs de la formation initiale professionnelle, du CAP à l'Ingénieur, pour savoir si l'objectif de maîtrise énergétique passe par l'adaptation des formations existantes ou la création de nouveaux diplômes. Il réalise aussi une étude sur l'intérêt d'un centre de ressources et d'innovation pour la construction « durable et économe » dédié aux professionnels.

- L'Etat, à travers la DREAL, organise 5 réunions départementales pour présenter les dispositifs de financement de la rénovation énergétique.

- Les bailleurs sociaux régionaux ont réalisé les DPE de leur parc (plus de 190.000 logements) et programment d'importants travaux d'amélioration énergétique.

- La gestion des déchets du bâtiment revient à travers le Plan Régional d'Élimination des Déchets -PRED- piloté par la Région.

- Un nouveau Plan Régional Sécurité Environnement -PRSE- piloté par l'Etat, vient d'être lancé et a retenu la qualité de l'air intérieur et la gestion de l'eau parmi ses priorités.

- Des collectivités locales font procéder à des photographies thermiques aériennes ou financent des dispositifs de conseil en faveur de leur habitant pour les orienter vers les travaux d'économie d'énergie.

Et n'oublions pas les dispositifs financiers d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie qui se multiplient aux échelons nationaux, régionaux ou au plan local. Autour de nous, ça bouge, soyons prêts à relever le défi.



■ IMPACT SUR L'ENTREPRISE DU BÂTIMENT

Quelles autorisations de travaux pour les chantiers « développement durable » ?

De nombreux travaux en faveur du développement durable sont soumis à une autorisation de travaux.

Les interventions peuvent seulement modifier l'aspect extérieur du bâtiment mais concernent plusieurs métiers :

maçon, peintre, menuisier, couvreur, plombier chauffagiste ou électricien... pour les travaux suivants : création d'une ouverture, ravalement, peinture, isolation par l'extérieur, bardage, changement de menuiserie, pose d'une fenêtre de toit, installation de capteurs photovoltaïques ou chauffe-eau solaire...

Le client doit alors déposer une **Déclaration préalable de travaux** auprès de sa mairie, comme c'est déjà le cas pour des créations de surface réduite (*surface hors œuvre brute - SHOB - inférieure à 20 m²*).

Les interventions peuvent aussi porter sur l'extension conséquente ou l'aménagement de comble (*surface créée supérieure à 20 m²*)... tout comme une construction neuve, ou l'implantation d'une éolienne de plus de 12 m de haut. C'est alors une demande de **Permis de construire** que devra déposer votre client.

La réforme du **Permis de construire** conduite en 2007 devait simplifier le dossier de demande mais elle a surtout clarifié les différentes autorisations et les délais d'instructions.

Dans tous les cas, vous devez vous assurer que votre client a bien l'autorisation adéquate avant de commencer les travaux, surtout dans les zones protégées (*abords d'un monument historique, secteur sauvegardé...*). Ces zones peuvent, soit interdire certains ouvrages, soit avoir un régime d'autorisation différent...

Une demande détaillée, illustrée et argumentée est alors nécessaire. La connaissance de la réglementation et des éléments de constitution d'un dossier peut être un atout auprès de votre client

C'est pourquoi votre CAPEB propose aujourd'hui les formations « Réussir le Permis de construire » et « Réussir la Déclaration préalable de travaux ».



Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment

FEE Bat

Un partenariat :

CAPEB
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Pays de la Loire

RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

cap développement durable

Union Régionale CAPEB
Pays de la Loire
1 rue Louis Marin
BP 56313
44263 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 89 71 47
www.capeb-paysdelaloire.fr

IMPRIM'VERT
impression sur papier recyclé



LE MOT DU PRO

Maison éco-performante de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (85).



Témoignage de Paul BOUDEAU - Entreprise BOUDEAU RONDEAU Staff, Peinture, Décoration, Plâtrerie, Carrelage, Cloisons sèches, à MESNARD LA BAROTIERE (85)

une réflexion pour limiter nos déplacements par une meilleure organisation et le choix de fournisseurs locaux. Nous avons proposé également du carrelage spécifique, composé à 40% de matériaux recyclés. Une telle démarche est très rare pour un marché de maison individuelle.

Sur le plan technique, le chantier concernant les cloisons n'avait rien de particulier. Par contre, le test d'étanchéité à l'air et surtout le niveau très élevé des résultats à atteindre ont constitué une première pour l'ensemble des artisans sur le chantier. Il en est ressorti une sincère motivation de toute l'équipe du chantier pour réussir ! Les entrées d'air parasites mises en évidence étaient pour certaines inattendues. Des ajustements techniques de dernière minute ont été nécessaires pour le faux-plafond : au départ en brique, il a été nécessaire finalement de le faire en plaques de plâtre pour maintenir l'étanchéité à l'air et ne pas percer la membrane avec les pattes de fixation.»

«Décrocher ce marché a été un réel investissement. L'appel d'offre était très précis concernant les exigences environnementales. Il a fallu mettre en avant ce que nous faisons régulièrement : gestion correcte des déchets, utilisation de peintures sans COV (Composés Organiques Volatils)... Nous avons également engagé

«Désormais, pour intervenir sur de futurs chantiers de ce type, nous sommes prêts !»

Dossier détaillé de la maison éco-performante sur www.cc-paysdesherbiers.fr

EN PRATIQUE

Le radon menace notre qualité de l'air intérieur

Mal connu, ce gaz inodore et incolore est naturel et radioactif. Le radon est issu de la désintégration de l'uranium naturellement contenu dans les sols. Il provient donc plus particulièrement des sols volcaniques et granitiques, très présents en Pays de la Loire. Sur un plan sanitaire, le radon est responsable à lui seul de la plus grande part de l'exposition humaine à la radioactivité (42 % de l'exposition selon l'OMS) et serait, après le tabagisme passif, la deuxième source de décès par cancer du poumon en France.

Le radon qui se concentre à l'intérieur des bâtiments provient principalement du sol. Il pénètre dans les locaux par toutes les failles d'étanchéité de construction : fissures, porosité de la surface en contact avec le sol, les joints... et se dilue avec l'aération des locaux.

Aujourd'hui, avec la volonté de faire des économies d'énergie, la ventilation n'est pas toujours adaptée dans une maison bien isolée : soit l'extraction d'air est insuffisante et le radon s'accumule dans les maisons, soit elle est trop importante et elle contribue alors au passage du gaz par le sol.

Il est important de limiter l'entrée du radon et de diluer sa concentration dans les bâtiments. Tout professionnel du bâtiment doit s'assurer de la bonne étanchéité entre le sol et les pièces de vie, et mettre en œuvre une ventilation efficace. Votre devoir de conseil est systématiquement engagé lors de l'installation et l'entretien des dispositifs d'entrée et de sortie d'air. La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales -DDASS- qui a mené des mesures de concentration dans des établissements recevant du public (notamment des écoles) a recensé de nombreuses non-conformités. Lorsque les résultats dépassent ce seuil de 400 Bq/m³ (cf. schéma ci-contre), le propriétaire doit mettre en œuvre des actions correctives.

Les DDASS cherchent donc des professionnels compétents pour réaliser les travaux nécessaires et lutter efficacement contre le radon. Si vous êtes confronté à ce type de chantier ou si vous souhaitez le devenir, faites vous connaître auprès de votre

CAPEB.

Plus d'infos sur le radon :

www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/radon-sommaire.html



MÉMO

Se former

Quelques exemples de stages. La liste complète est à demander à votre CAPEB départementale.

> LOIRE-ATLANTIQUE

8-9 avril
 Photovoltaïque - Module intégration au bâti (couvreurs)
 16-17 avril
 FEEBat module 2

> MAINE-ET-LOIRE

7-8 avril
 FEEBat module 3.1 : Isolation des parois verticales opaques et plancher bas
 26-27 avril
 Pompe à chaleur aérothermie ou géothermie

> MAYENNE

29-30 mars
 Maintenance des systèmes frigorifiques Clim et PAC
 20-21-22 avril
 Photovoltaïque - Module électricité (électriciens)

> SARTHE

23-24-25 mars
 Chauffe-eau solaire individuel
 7-8 avril
 Anticiper et réussir les maisons performantes du futur

> VENDÉE

29-30 mars
 FEEBat module 3.5 : chauffage à eau chaude
 26-27 avril
 FEEBat module 1

Le bon clic

EnergieBAT : un outil pédagogique en ligne pour mieux maîtriser la rénovation énergétique
www.energiebat.fr

L'inscription en ligne sur www.capeb-paysdeleloire.fr rubrique Développement Durable est toujours possible pour recevoir par mél la prochaine Cap développement durable.

Actu

Semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril 2010 - www.semaineveloppementdurable.gouv.fr



ÉCO-ATTITUDE

Le geste du mois

Une réglementation européenne programme depuis le 1^{er} septembre 2009 l'interdiction progressive des lampes consommant le plus d'énergie.

Ayez le bon réflexe en privilégiant des lampes « basse consommation » ou LED dès à présent pour remplacer vos ampoules usagées.